

UN ENSEIGNANT CONTRACTUEL DE GENIE ELECTRIQUE

Identification et mission du service :

Service : Département Génie Industriel et Maintenance (GIM) – IUT Grand Ouest Normandie

Localisation : Cherbourg-en-Cotentin

Rattachement hiérarchique : Directeur de l'IUT Grand Ouest Normandie

Quotité de travail : 384 heures/an

Missions :

L'enseignant(e) recruté(e) devra avoir de bonnes connaissances dans les domaines du Génie Electrique (électronique, électrotechnique, automatique, automatismes et informatique industrielle) afin de s'intégrer dans les thématiques du département (voir Programme National du BUT GIM). La prise en charge de CM, TD et TP constituera les principales missions demandées.

Le (la) candidat(e) participera aux activités du département parmi lesquelles : l'implication dans les projets tuteurés, SAÉ (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation), le suivi des stages et des apprentis, le recrutement, les jurys, la participation à la journée Portes Ouvertes, aux salons de l'étudiant, etc. De bonnes aptitudes au travail en équipe sont indispensables.

Niveau requis :

Bac + 5 minimum.

Si le candidat est titulaire d'un doctorat, il y a possibilité d'une activité de recherche sur place en tant que chercheur associé.

Rémunération :

La rémunération suit celle d'un professeur contractuel du 2nd degré.

Indice minimum de rémunération : selon le diplôme :

Titulaire d'un master 2 : INM 596

Titulaire d'un doctorat : INM 672

Durée du contrat

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Contacts :

Enseignement : Boubekour TALA-IGHIL, Responsable du département boubekour.tala-ighil@unicaen.fr

Administration : Clemence HASLEY campusmanche.moyenspedagogiques@unicaen.fr

Modalités de candidatures :

Les candidats devront déposer leur dossier par courriel avant le 15 juillet 2024 dernier délai à boubekour.tala-ighil@unicaen.fr avec copie à drh.recrutement.enseignants@unicaen.fr

Ce dossier comportera : une lettre de motivation, un curriculum vitae, copie du diplôme.

Les entretiens se dérouleront le vendredi 19 juillet

Les candidatures seront examinées par une commission de sélection et seuls seront convoqués à l'entretien les candidats retenus par cette commission.